



L'Ordre vous accompagne...

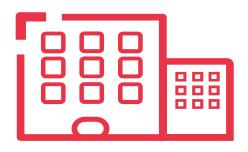




Comment établir les bulletins de paye de mars ?



Le contexte



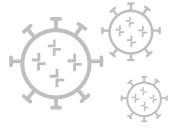
De nombreuses entreprises ont fait des demandes d'activité partielle mais elles n'ont pas toutes reçu la réponse de la Directe

Le contexte

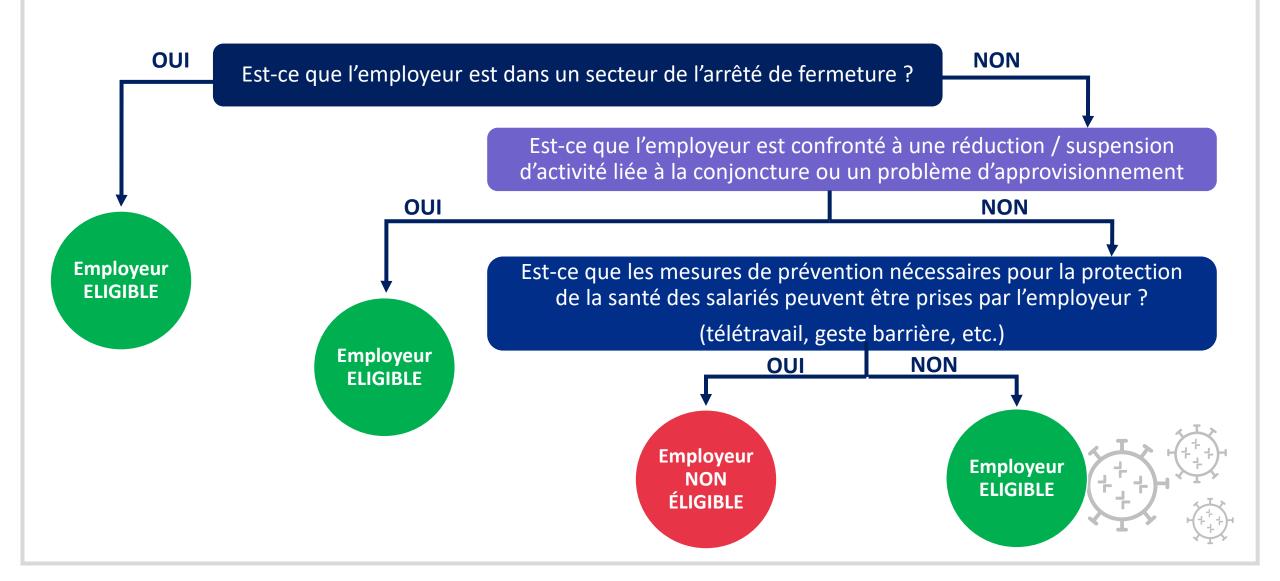
Comment gérer la paye de mars ?

Deux cas de figure

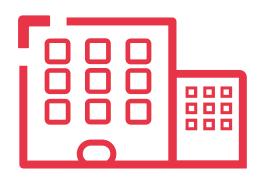
- L'entreprise a reçu la réponse de la Direccte
- L'entreprise n'a pas reçu la réponse de la Direccte



Rappel des conditions d'éligibilité à l'activité partielle

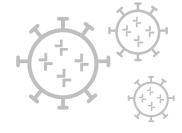


Rappel des conditions d'éligibilité à l'activité partielle



Lorsque l'entreprise n'est pas concernée par l'arrêté de fermeture, étude au cas par cas par la Direccte Elle est éligible à l'activité partielle seulement si elle subit une baisse d'activité liée à la conjoncture ou un problème d'approvisionnement

- Tous les salariés ne sont pas forcément concernés
- La réduction d'activité peut viser un service
- Les circonstances économiques à l'origine de la baisse d'activité devront être détaillées dans le dossier de demande d'activité partielle
- Ajouter sur la demande motif coronavirus

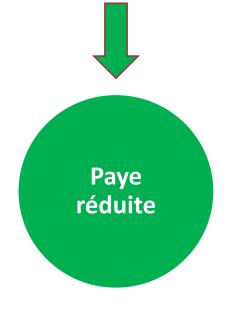




L'entreprise a reçu la réponse de la Direccte

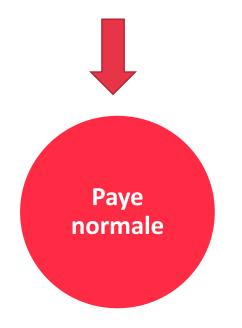
L'entreprise a reçu la réponse de la Direccte

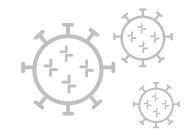
Réponse positive



Paye réduite

Voir Fiche mémo Paye et activité partielle Dossier Coronavirus SOS entreprises / Outils techniques Réponse négative







L'entreprise n'a pas reçu la réponse de la Direccte

L'entreprise n'a pas reçu la réponse de la Direccte

Entreprise visée par les arrêtés de fermeture



Paye réduite

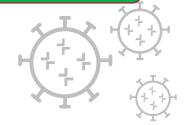
Voir Fiche mémo Paye et activité partielle Dossier Coronavirus SOS entreprises / Outils techniques Entreprise non visée par les arrêtés de fermeture



Doute sur l'éligibilité à l'activité partielle Aucun doute sur l'éligibilité à l'activité partielle

Paye normale

Paye réduite



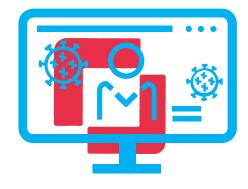
Pour en savoir plus

Sur les mesures d'accompagnement des entreprises



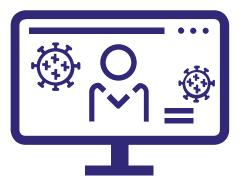
experts-comptables.fr

Le dossier thématique
« Coronavirus SOS entreprises »
actualisé
en permanence sur le site privé
de l'Ordre (fil d'actualité, FAQ,
poser vos questions en ligne)



infodoc-experts.com

Le dossier thématique « Coronavirus – Covid-19 »



travail-emploi.gouv.fr

Site du ministère du travail

Rubrique actualité

L'Ordre vous accompagne... Informations Coronavirus Covid-19

© Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables – 30 mars 2020

